

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdu Paysdarles@ville-arles.fr

(tampon-dateur de la sous-préfecture)

SOUS-PRÉFECTURE
D'ARLES

30 MARS 2023

ARRIVEE

Liste des pièces adressées le 30 mars 2023

à

Madame la Sous-Préfète d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 21 MARS 2023

2023.004 - AUTORISATION D'EXTERNALISER L'ACCOMPLAGNEMENT JURIDIQUE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU SCOT VALANT PCAET ET DESIGNATION DU CABINET DL AVOCATS

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
13	3	4	11	20

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAÏ (suppléant), Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Bernard WIBAUX,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Serge PORTAL.

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Monsieur Hervé MISTRAL,

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS ; Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Hervé CHERUBINI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(tampon-dateur de la sous-préfecture)

SOUS-PRÉFECTURE
D'ARLES

30 MARS 2023

ARRIVEE

Considérant par ailleurs, l'ordonnance n°2020-744 relative à la modernisation des SCOT qui vise à adapter notamment le contenu des SCOT afin de tirer les conséquences de la création du SRADDET et favoriser la prise en compte des enjeux de transition énergétique et climatique en prévoyant la possibilité de réaliser un SCOT valant PCAET.

Le Président propose au Conseil syndical d'externaliser un accompagnement juridique de la procédure de révision.

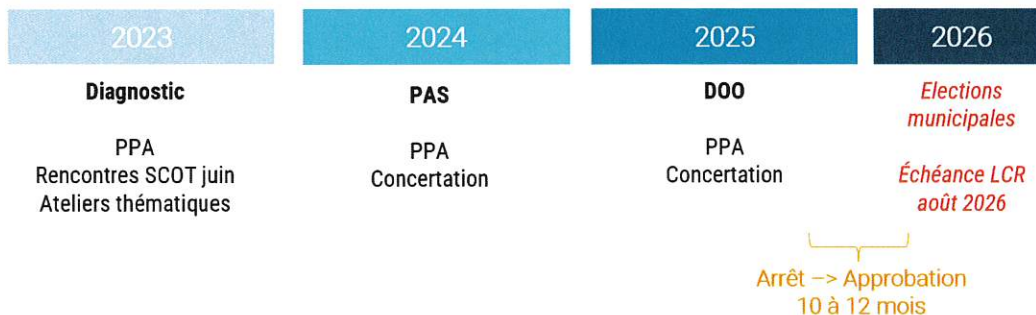
Objet de la mission

Accompagnement juridique : élaboration des actes et suivi de la procédure sur l'ensemble de la démarche et prise en compte des formalités propres au régime de SCOT valant PCAET :

- lancement de la démarche
- élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique
- finalisation du dossier de projet de révision
- modification éventuelle du projet au vu des divers avis recueillis sur le projet.

Calendrier de la révision

L'année 2023 sera consacrée à la mise à jour du diagnostic. Les années 2024 et 2025 seront consacrées à l'élaboration sur le PAS et DOO.



Evaluation financière :

24.800,00 € HT, soit 29.760,00 € TTC pour 31 jours au coût jour/HT de 800,00 €.

Toute intervention complémentaire à la demande du PETR sera facturée au coût horaire en sus il sera appliqué un forfait de déplacement de 50,00 € HT.

Ainsi, je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

1. **DECIDER** d'un accompagnement juridique de la procédure,
2. **DESIGNER** la SELARL DL Avocats, domiciliée au 26, allée Jules Milhau – Immeuble le Triangle – 34000 MONTPELLIER selon les termes de la mission définis ci-dessus,
3. **PRECISER** que les crédits nécessaires sont portés au budget de l'exercice,
4. **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires dans ce cadre.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

